



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE



La Ministre

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-18-017407

Paris, le 6.9.2019

Madame la Contrôleure Générale,

Votre rapport de visite du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (Yvelines) en janvier 2017 met en évidence trois bonnes pratiques et formule vingt-trois recommandations.

L'Agence régionale de santé d'Ile de France m'a informée que vos recommandations ont été intégrées par l'établissement au sein d'un plan d'actions interne, mais aussi à travers sa participation à des travaux à l'échelle des Yvelines pour l'élaboration d'un socle commun de livret d'accueil, concerté avec le Tribunal de Grande Instance de Versailles.

L'objectif est notamment de répondre à votre point d'attention concernant le besoin de remise à niveau de l'établissement sur les aspects juridiques de la prise en charge des patients hospitalisés sans leur consentement au travers de procédures formalisées et de formations des personnels.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un suivi rapproché par l'ARS. D'ores et déjà, quatorze recommandations ont été mises en œuvre et cinq sont en cours. En particulier, le registre des mesures d'isolement est opérationnel et a été vérifié par la commission départementale des soins psychiatriques et par le Procureur de la République lors d'une visite.

Le niveau A de certification obtenu par l'établissement lors de la dernière visite de certification de la Haute Autorité de Santé sur la thématique du droit des patients confirme l'engagement de l'établissement et l'efficacité des mesures correctives mises en place.

L'ARS signale toutefois que le Tribunal de Grande Instance ne prévoit pas actuellement de donner suite à la demande de l'établissement d'organiser les audiences au Centre Hospitalier de Meulan-les-Mureaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS cedex 19